

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 FEVRIER 2012

Présents : M. TRON, M. PRIVAT, Mme FERNANDEZ DE RUIDIAZ, Mme DE YOUNGMEISTER, M. BATESTI, Mme BOUBY, M. DESPOUY, Mme ARNAUD, Mme LEVIEUX, M. GIOVANNACCI, M. ARFI, Mme KINGUE-EKWALLA, M. DESAULLE, Mme MANANDHAR, M. BARRANCO, M. LEVASSEUR (arrivé après le vote de la première délibération), M. EL-KHABLI, M. PHILIPPE, Mme BERSEILLE, Mme ADELAIDE, M. BOURDEAU, M. LE CORRE, Mme BOUVET, M. GRUBER, Mme JOURNAL, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

Absents, excusés, représentés : M. MONFRAY représenté par Mme BOUBY, Mme GRUEL représentée par M. PRIVAT, Mme BOURCHET représentée par M. BOURDEAU, Mme DIDELOT représentée par Mme DE YOUNGMEISTER, M. LALANNE représenté par M. BATESTI, Mme LELIEVRE représentée par M. TRON

Secrétaire : M. BOURDEAU

Suite à la démission de Mme HEBACKER, M. le Maire présente Mme Marguerite BOUVET qui la remplace.

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE

- des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

Mme SOROLLA intervient en précisant que : « ma question concerne la décision de location d'un local pour vous même en tant que député. Pour moi, les conseils municipaux ceux sont des délibérations donc pourquoi une décision et pas une délibération ? Quel va être le tarif mensuel sur lequel va se baser la municipalité pour vous louer, en tant que député ce local, quel est le nombre de m², va t'il y avoir un compteur individuel au niveau électricité ? »

M. le Maire répond : « Aucun problème Madame, d'ailleurs ce n'est pas une grande surprise que vous posiez cette question, personne ne s'y attendait. On était évidemment convaincu que c'était sur des sujets de fond que nous allions engager le débat avec vous.

La décision est une décision de location comme nous en avons à peu près cinquante autres dans le document en question. Vous constaterez, sur l'ensemble de ce document, que la mise à disposition à titre précaire et révocable est une convention parmi d'autres qui me conduit à avoir une location déterminée en fonction des prix du marché pour ce type de locaux. Comme on l'a fait pour d'autres, on l'a fait pour moi également.

Si vous voulez avoir tous les renseignements et toutes les précisions, il suffit simplement de vous procurer le document, qui est parfaitement public.

Quant au fait que cela soit passé en conseil municipal ou pas, toutes les décisions passent en conseil municipal donc par définition il n'y a pas une délibération à chaque fois qu'on procède à une location de cette nature. On est dans une logique qui est une logique de même nature. Si on faisait des délibérations pour chacune des locations de la mairie nous serions sans doute dans des conseils municipaux qui dureraient des heures, il n'y a de ce point de vue là strictement aucune forme de différence par rapport à ce que nous faisons pour le reste.»

Puis, Mme SOROLLA demande à M. le Maire de confirmer ou d'infirmer l'information selon

laquelle il n'aurait pas siégé une seule fois à l'assemblée nationale depuis qu'il a repris sa place de député.

M. le Maire dit qu'il ne répondra à aucune question qui sera posée à titre personnel.

Mme SOROLLA dit que cela a un rapport avec la location du local.

M. le Maire réfute l'argument et dit qu'il aura, plus tard, l'occasion de s'exprimer. Son silence étant le meilleur garant pour l'instant, il s'exprimera dans les semaines à venir sur le dossier en cours et apportera alors les réponses attendues.

Puis il précise : « Sachez simplement Mesdames et Messieurs qu'en tant que député de la circonscription, si je suis désireux de louer un local, je le loue dans le cadre d'une convention accessible à tous. Je ne vous autorise pas, Madame, et je pèse mes mots, à m'interpeller sur quoi que ce soit qui soit personnel. Je ne m'autorise pas à vous interroger sur quoi que ce soit de personnel, nous aurons l'occasion de mettre tout cela sur la place publique quand je le déciderai. Pour l'instant, j'ai décidé que ce n'était pas encore le moment. Ne prenez en aucun cas la réponse que je vous fais, Madame, comme une réponse dilatoire. »

Mme SOROLLA : « Pour moi, c'est net. »

M. le Maire lui rappelle que c'est lui qui donne la parole.

Mme SOROLLA s'excuse tout en disant qu'elle a d'autres questions.

M. le Maire lui dit que si c'est une question qui a à voir avec une décision, il lui donne la parole.

Mme SOROLLA le remercie et dit à propos de la décision N° 11 12 254 « avenant en plus value pour la restauration et restructuration de l'Eglise Saint Rémy et bâtiment administratif lots 1 et 7 » que des dégradations sont apparues sur les façades extérieures du bâtiment administratif et ne pas comprendre pourquoi centre administratif et église Saint Rémy sont concernés par le même avenant. »

Après qu'il lui ait été précisé que le bâtiment administratif concerné est celui de l'église, elle demande si les huit lots de travaux ont été réceptionnés.

M. PRIVAT fait le point sur chacun des lots. Il ajoute que depuis l'inauguration, les réserves ont été levées et qu'il n'y en a plus aucune sur le bâtiment.

Mme SOROLLA dit à propos de la décision N° 12 01 00 7 « avenant pour la restructuration du groupe scolaire de Mainville, lots 4, 5, 7 et 14 » qu'avec ce nouvel avenant, il y a eu environ 30 % d'augmentation sur l'opération. Elle demande pourquoi autant d'avenants ont été nécessaires.

M. PRIVAT dit que sur les bâtiments neufs, il y a peu de surprises mais quant il s'agit de la réhabilitation d'un bâtiment existant on découvre souvent des problèmes au cours des travaux. Il donne l'exemple d'un mur qui n'avait pas de fondation et qu'il a fallu étayer.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la question supplémentaire :

- Convention financière entre les organismes extérieurs et la Ville concernant la participation aux frais de restauration du personnel de ces organismes

ce qui est accepté à l'unanimité.

M. le Maire aborde l'ordre du jour.

DELIBERATION N°12 02 001 : MODIFICATION DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. le Maire fait part des candidatures transmises et propose de procéder sans scrutin secret aux nominations ce qui est accepté à l'unanimité.

Sont candidats :

- Mme ADELAIDE pour le Conseil d'Administration du collège Daudet
- Mme ARNAUD pour la commission Culture et loisirs, vie associative et communication
- M. BOURDEAU pour la commission petite enfance

M. BONSIGNORE ne prend pas part au vote.

Il est procédé aux opérations de vote.

- inscrits : 33
- votants : 33
- bulletins nuls ou blancs :
- Abstentions : 5
- suffrages exprimés : 28
- majorité absolue : 18

Le Conseil Municipal,

DESIGNE Mme ADELAIDE comme membre suppléant au Conseil d'Administration du collège Daudet

DIT que la commission Culture et loisirs, vie associative et communication se présente dorénavant comme suit :

- **B. GRUEL**
- P. BARRANCO
- T. MANANDHAR
- R. LALANNE
- S. ARNAUD
- F. SOROLLA

DIT que la commission Petite enfance se présente dorénavant comme suit :

- **C. DIDELOT**
- P. LE CORRE
- T. MANANDHAR
- F. BOURDEAU
- A. EL KHABLI
- S. CHEVALIER

Pour toutes les autres commissions aucun changement n'a été apporté.

DELIBERATION N° 12 02 002 : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT : TRAVAUX ELECTRIQUES AU 75 BD DU GENERAL DE GAULLE

M. BONSIGNORE dit sa satisfaction de pouvoir approuver une demande de subvention à l'Etat dans le but de réhabiliter et remettre aux normes un bâtiment qui devait être cédé à des promoteurs mais qui finalement va rester un bâtiment à usage associatif. Il dit qu'il votera Pour avec la main gauche, celle du cœur.

M. GRUBER regrette que la restauration et la réhabilitation du bâtiment ne soient pas prévues et que seule la mise en conformité électrique soit concernée ce qui empêche d'avoir une vision

globale de ce que coûtera la totalité de l'opération. Il reproche à l'équipe municipale de trop souvent procéder ainsi et dit en conséquence qu'il s'abstiendra.

M. le Maire précise que cette décision est intervenue après la commission de sécurité et qu'il est urgent d'entreprendre ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 32 voix POUR

3 Abstentions : M. GRUBER, Mme JOURNEL, M. GRISAUD

APPROUVE les travaux d'électricité au pôle associatif 75 bd du Général de Gaulle **SOLLICITE** de l'Etat une subvention **APPROUVE** le plan de financement

DELIBERATION N°12 02 003 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Présentation du débat d'orientation budgétaire par M. le Maire :

Comme tous les ans, nous allons débattre des orientations budgétaires avant le vote du budget début avril avec deux ou trois paramètres manquants pour pouvoir ajuster notre équilibre total.

En ce qui concerne la situation financière de la commune à l'issue de cette année 2011, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Ce que j'avais indiqué au moment du vote du budget l'année dernière a été tenu, à savoir en fonctionnement : des dépenses parfaitement maîtrisées et des recettes qui ont été mobilisées au-delà de ce qui avait été prévu. Nous sommes au-dessus de 105% de mobilisation. Ainsi, vous avez en fonctionnement 27 523 555€ de dépenses pour 35 108 947€ de recettes ce qui permet de dégager un excédent de fonctionnement lié en grande partie au fait qu'il y a eu une mobilisation très forte des recettes. Je tiens ici à remercier le Directeur Général des Services et le service financier pour le travail accompli. Vous aurez l'occasion de voir que ces recettes sont en grande partie liées aux fonds de l'Etat globalement en augmentation sur l'année 2011 par rapport à 2010.

En section d'investissement, nous sommes à peu près dans la même logique étant entendu que nous avons un déficit normal dans la mesure où nous ne recourons pas à l'emprunt. Les 20 751 554€ de dépenses sont à rapprocher des grands programmes réalisés en 2011 et établissent avec les 15 765 371 € de recettes un différentiel de 5 millions d'euros. Comme vous pouvez le constater nous le gageons avec l'excédent de fonctionnement et en second lieu nous l'expliquons par l'absence de recours à l'emprunt.

Le résultat de l'exercice 2011 s'établit à 2 599 209,26 €. Il est important de préciser qu'il intègre la provision d'1 600 000€ pour le différent avec Avenance et puis nonobstant cela, nous avons une somme de 2 millions d'euros consignée à la Caisse des dépôts pour ce contentieux.

En section de fonctionnement, les recettes ont connu un bon taux de recouvrement de (105,9 %) dû notamment à la réalisation des cessions immobilières pour un montant de 1 370 000€ ainsi qu'aux droits de mutations pour un montant de 1 156 603€, nous permettant de dépasser les prévisions initiales (124,3 %).

Comme vous le constatez dans le tableau, les droits de mutation depuis 2008 jusqu'en 2011 ceux de 2009 mise à part, ont augmenté très substantiellement puisqu'ils se sont élevés à 1 156 603€ en 2011, nous avons dans le budget préparatoire de 2012 le maintien de cette tendance. Le chiffre de 2011 correspond à peu près à 25% d'augmentation de ce que nous avons anticipé dans le budget.

Evolution des principales dotations	2008	2009	2010	2011
droits de mutation	880 000,00	1 520 418,86*	925 748,00	1 156 603,87
dotations forfaitaire	5 572 541,00	5 639 458,00	5 545 155,00	5 522 643,00
DSU	753 487,00	768 557,00	777 780,00	789 447,00
dotations nationale de péréquation	746 039,00	747 948,00	716 507,00	793 714,00
dotations solidarité IDF	1 163 012,00	1 167 289,00	1 053 645,00	1 163 524,00
total	9 115 079,00	9 843 670,86	9 018 835,00	9 425 931,87

Les droits de mutation de 2009 ont été plus élevés qu'ils ne l'ont jamais été sur Draveil en raison de la cession par Icade au Logement Francilien de leur parc sur le Domaine de Villiers. Si vous retirez les 735 000€ rapportés par cette cession des 1 520 418€ perçus sur l'année vous obtenez à peu près le même montant qu'en 2008 en pleine crise.

Pour ce qui est des autres dotations, la dotation forfaitaire est certes en diminution de 23 000€, mais la DSU et la dotation nationale de péréquation sont en augmentation tout comme la Dotation de Solidarité Ile de France. Elles rapportent environ 1 900 000€. En comparant les totaux, vous constatez que nous avons des marges supplémentaires ce qui est positif.

La deuxième observation que je voulais faire en section de fonctionnement concerne les dépenses de personnel qui ont atteint un montant de 17 513 632.21 €, soit une hausse de 2,65% par rapport aux résultats 2010. Cela s'explique par l'augmentation naturelle liée au GVT, inhérent aux mesures d'ancienneté ou de promotion du personnel suite à concours et par l'ouverture de la crèche « La farandole » ainsi qu'au recrutement d'agents pour le service « Draveil Sécurité ».

En section d'investissement, l'année 2011 marque la fin des travaux de l'église Saint-Rémy (755 000 €), et de rénovation du groupe scolaire de Mainville (2,27 M€). Elle a été aussi marquée par l'installation des associations et la réorganisation de la bibliothèque au Château de Villiers. Enfin, près de 1 M€ ont été consacrés à d'importants travaux de voirie (avenue des peupliers : 159 000 €, diverses rues pour 790 000 €).

Grâce à une recherche active de financements, la commune n'a contracté aucun emprunt cette année. L'encours de la dette continue donc de diminuer (16,95 M€ au 31/12/2011) permettant de reconstituer des marges de manœuvre appréciables pour les investissements à venir. Nous sommes une des villes les moins endettées du Département. Le ratio « dette/habitant » s'établit ainsi à 576 €/habitant sur Draveil contre 1057 € en moyenne pour les communes de la même strate.

Nous avons une structure de la dette solide avec une prédominance d'emprunts à taux fixes (66%), le reste étant annexé à l'Euribor. Nous avons protégé la commune d'emprunts dit « toxiques » ou dangereux.

Parallèlement, la nécessité d'un retour à l'équilibre des finances publiques implique un double objectif :

- la réduction du déficit public à 4.5% du PIB en 2012.
- la maîtrise des dépenses qui engage l'ensemble des acteurs publics. Elle devrait s'accompagner d'un gel des dépenses de l'Etat en valeur. Au niveau territorial, les principales dotations réunies dans une enveloppe normée seront reconduites à hauteur de leur montant 2011. Ainsi la DGF sera aménagée, en 2012, par le gel des dotations en superficie et par habitant ainsi que par un écrêtement en fonction de la richesse de la commune. Un dispositif en faveur de la péréquation entre collectivités territoriales sera mis en œuvre, qui devrait aboutir à une progression des dotations verticales (D.S.U) et horizontales afin d'atténuer le gel des dotations de l'Etat aux collectivités locales financièrement les plus défavorisées.

Après avoir fait un point rapide sur l'année 2011, voyons les orientations municipales pour l'année 2012.

En section de fonctionnement.

La préparation budgétaire s'inscrit dans la continuité des années précédentes avec une volonté affirmée de maîtrise des coûts tout en maintenant la qualité des services offerts aux Draveillois. Je tiens à remercier l'ensemble des adjoints et la quasi-totalité des directeurs qui ont parfaitement rempli leur mission. J'ai eu l'occasion de voir quelques budgets, notamment celui de

l'enfance et de la petite enfance, des affaires scolaires et de l'animation et je tiens à remercier Mme DE RUIDIAZ et l'ensemble des services pour le travail accompli.

- En matière du personnel, outre le traditionnel glissement vieillesse technicité GVT (160 000 €), le budget communal intégrera la revalorisation du SMIC (60 000 €), le recrutement de 2 agents à Draveil sécurité (50 000 €), ainsi que le recrutement de 2 agents en contrats aidés pour la voirie communale (12 000 €).
- Le Centre Communal d'Action Sociale se verra attribuer une subvention de 140 000 €, en hausse de 30 000 €, pour tenir compte du financement des aides ainsi que la sortie annuelle de nos seniors.
- Une provision à hauteur de 1 600 000 € sera reconduite en 2012 dans le contentieux qui oppose la ville à Avenance/ Unifergie.

Toutes ces dépenses seront couvertes principalement par :

- La fiscalité :

Les taux d'imposition pour les 3 taxes « ménage » seront reconduits sans aucune augmentation. Seule variable, la revalorisation des valeurs locatives, servant de base aux impôts directs locaux, fixée à 1.8% (définie par la loi de finances 2012) auxquelles s'ajouteront des variations sur les bases physiques estimées à + 1%.

- Les concours de l'Etat :

Compte tenu de la stabilité des concours financiers de l'Etat et de la stabilité de la population Draveilloise, les dotations de l'Etat sont inscrites à la même hauteur que pour l'exercice précédent.

- D'autres recettes :

Elles seront reconduites dans la continuité des bons résultats constatés en 2011 en tenant compte de l'augmentation de la fréquentation des structures.

En section d'investissement :

- L'année 2012 verra une continuité des investissements en matière de sécurité, avec la mise en place de 10 caméras de surveillance supplémentaires (financées partiellement par une subvention de l'Etat). Parallèlement, les services municipaux continueront la réhabilitation des bâtiments communaux et notamment le bâtiment sis 75 boulevard du Général de Gaulle, l'inscription d'une étude de maîtrise d'œuvre pour l'école de Champrosay, la création d'un accueil périscolaire maternelle et élémentaire à J. Ferry (300 000 €), ainsi que les travaux du restaurant scolaire Jaurès (250 000 €).
- Un effort important sera effectué sur les équipements sportifs avec le gymnase de la Citadelle (1,4 M€), la finalisation des équipements du complexe Fournier (470 000 €) comprenant la rénovation des pistes ainsi que l'éclairage. J'ai également demandé une étude à M. PRIVAT et M. BATTESTI pour voir s'il y a matière à poursuivre l'aménagement du gymnase des Mazières pour la pratique du tumbling.
- Une enveloppe importante sera consacrée aux opérations de voirie avec :
 - la 3^{ème} et dernière tranche de l'avenue Pierre Brossolette (380 000 €)
 - des rénovations de trottoirs (rues Le Bail, Charmilles et Claudines 200 000 €)

- 600 000 € nécessaires aux grosses réparations voirie et peinture routière
- A cela s'ajoute 470 000 € investis dans la signalisation tricolore et l'éclairage public.

L'objectif est de faire en sorte de maintenir notre équilibre budgétaire, nous pourrions donc compter sur les principales recettes qui proviennent de cessions immobilières ou de ressources fiscales (FCTVA et taxe d'aménagement).

Compte tenu du faible montant des subventions attendues de la Région et du Département, l'équilibre budgétaire sera assuré par l'inscription d'un emprunt tout à fait compatible avec le faible niveau d'endettement de notre commune.

Intervention de Mme JOURNEL :

« Si j'interviens aujourd'hui sur le choix budgétaire que vous proposez c'est parce que je suis assez inquiète. Il y a une dizaine d'années, j'ai fait le choix de venir vivre à Draveil parce que c'était une ville à taille humaine, une ville vivante et animée avec un patrimoine, une histoire et une âme, ce qui n'est pas toujours le cas dans les banlieues.

Depuis mon arrivée, je constate tous les jours que la ville est en train de changer. Evidemment le centre ville a été rénové, l'Eglise Saint Rémy, on a des statues, le Café-Cultures, un nouveau marché, les rues sont entretenues, pourtant, j'ai l'impression d'avoir perdu en qualité de vie.

A Draveil, il y a de plus en plus de parking, de bâtiments, il y a des caméras mais il n'y a plus de carnaval, de fêtes foraines, plus de lieux de rencontres des associations. La librairie du centre ville se vide, le cinéma demande de l'aide pour vivre. Ce qui fait une ville, ce ne sont pas seulement des bâtiments mais aussi des lieux de rencontres entre les habitants de tous les quartiers, de tous les âges et de toutes les catégories professionnelles et sociales.

J'ai fait le choix d'un lieu de vie et j'ai de plus en plus l'impression de vivre dans une ville dortoir. C'est la raison pour laquelle cette proposition d'orientation budgétaire m'inquiète. J'y vois la gestion d'une ville morte, d'une ville avec un bel emballage, très sécurisée mais dans laquelle il n'y a pas de vie.

Je propose donc une orientation budgétaire tournée vers l'animation de la ville, avec des projets qui puissent réunir l'ensemble de la population et qui prennent en compte la dimension humaine de la ville. »

M. le Maire répond en disant son désaccord au sujet des parkings car il considère que leur présence en centre ville est fondamentale. Il trouve contradictoire que d'un côté on veuille une ville vivante et de l'autre pas de parking. Selon lui, pour faire vivre les commerces il faut que les clients puissent se garer pour faire leurs achats. Il rappelle les places de stationnements créées derrière le centre administratif, l'ancienne halle et la rue du Repos puis évoque la construction d'un prochain parking dans le cadre de la ZAC où 2 000 m² de commerces seront créés.

En ce qui concerne les bâtiments nouveaux, il se demande quels sont les bâtiments auxquels il est fait référence. Il y a moins de bâtiment à la charge de la Mairie aujourd'hui qu'il n'y en avait avant. Sinon, il se peut que cela soit le centre aquatique mais l'opération a été portée par la communauté d'agglomération.

A propos de la librairie, il dit qu'un contentieux existe entre la gestionnaire et le propriétaire mais que cela est du domaine privé.

Puis il évoque le carnaval qui avait la particularité de coûter 40 000 € et de rassembler moins de gens dans les rues que sur les chars. Il dit que cet argent a été alloué à d'autres animations comme les marchés ou salons.

Sur le dossier « cinéma », il rappelle que l'établissement a été repris, il y a plusieurs années, par un gestionnaire qui trois ou quatre mois après est venu dire ses difficultés. Une exonération des taxes lui a alors été consentie. Il a par la suite demandé que son équipement soit racheté ce que la communauté d'agglomération a bien voulu envisager comme elle l'avait fait auparavant pour le cinéma de Montgeron.

Le fonds régional cinématographique ayant estimé ce bien à 300 000 €, la somme a alors été inscrite au budget de la Communauté d'Agglomération avec un surplus pour d'éventuels travaux.

Puis, une campagne à coup de fausses informations et de tracts a commencé ; le propriétaire a d'abord voulu vendre son bien 800 000€ ce qui avec les travaux représentait un montant de

1 200 000€. Mais les services et les élus chargés de ce dossier se sont aperçus que sur le montant de l'acquisition était imputée toute une série d'activités n'ayant rien à voir avec le cinéma. Malgré cela, dans le budget présenté la semaine dernière à la Communauté d'Agglomération une somme de 600 000€ a de nouveau été inscrite.

Il réfute les termes « ville dortoir, ville morte », en citant le projet de la ZAC qui prévoit 90 logements dont 1/3 de logements sociaux, 2 000 m² prévus pour des enseignes commerciales, et la création de deux nouvelles rues en centre ville puis évoque le centre commercial de Mainville et l'ancien site « Marquant » sur lequel existe aujourd'hui des projets d'ouverture de surfaces commerciales pour des enseignes de qualité supérieure à celles prévues initialement.

Intervention de M. GRISAUD :

« Je commencerai par une question concernant votre présentation à propos de l'endettement de la commune. Il est indiqué dans la répartition de la dette que la part fixe de la dette est d'environ 66 %, il reste quand même près d'un tiers classé Euribor. Euribor c'est une indexation sur un taux calculée par les banques européennes, une espèce de moyenne de leur taux d'intérêt lorsqu'elles s'échangent de l'argent entre elles, c'est un peu complexe mais c'est quand même un taux qui pourrait être variable à terme, qui n'est pas en tous cas un taux fixe et cette présentation sous la forme d'un simple camembert donnant un pourcentage, nous donne très peu d'informations. On ne sait pas combien d'emprunts ont été souscrits, à quel taux, sur quelle durée, quel montant. Autant, parfois dans les délibérations du conseil municipal, on a à se prononcer sur des choses très consensuelles et très simples, autant on n'a jamais d'informations précises sur ces différents emprunts. Vous nous avez affirmé qu'il n'y avait pas d'emprunts toxiques, très bien, néanmoins je souhaiterais avoir le détail de tous les emprunts – à quelles banques, à quels taux, quelles durées ? – pour que l'on puisse avoir une vraie connaissance du dossier avant de se prononcer. »

M. LEVASSEUR répond en disant que la quasi-totalité, hormis deux emprunts, est contractée auprès du Crédit Local de France, de la Caisse d'Epargne et la Caisse des Dépôts et Consignations. En ce qui concerne les Euribor, il admet que ce sont des taux variables mais une saine gestion permet quand même d'avoir une partie des emprunts à taux variable. Puis il précise que les taux fixes sont des emprunts assez anciens pour la plupart dont les taux d'intérêts sont aux alentours de 4 et 5 %, alors que pour les Euribor : on en a un en taux constaté de 1,6 %, un second à 2,33, le troisième à 1,74 et l'autre à 1,59 ce qui montre que les taux d'intérêt variables sont beaucoup plus faibles que les autres. Il ajoute que les emprunts à taux variable sont convertibles en emprunts à taux fixe à chaque échéance d'emprunt.

Il comprend les inquiétudes de certains car effectivement des communes ont fait des placements audacieux. Il explique que l'emprunt toxique est un emprunt souscrit dans un panier de monnaie étrangère avec des taux d'intérêt associés à ces monnaies qui ensuite ont été converties en euros, ce qui fait que le support est dans une monnaie étrangère soumis à la variation des changes. A Draveil, le capital est en euros et il reste en euros, il n'est indexé sur aucune monnaie étrangère c'est en cela que l'emprunt n'est pas toxique. Puis, il dit qu'avoir des emprunts à taux variables c'est la règle puisqu'en général on cherche à avoir des taux inférieurs à ceux pratiqués en taux fixe, par contre il faut surveiller l'évolution des taux d'intérêt. Depuis quelques années, les taux sont assez bas et continueront encore à l'être quand on entend les discours des banques centrales. Pour finir, il dit que la ville a un faible taux d'endettement, que la moyenne barycentrée de durée des emprunts est de l'ordre de 7 ans et 4 mois ce qui représente une durée résiduelle d'emprunts relativement faible puisqu'en général ces emprunts se contractent sur 15 ou 20 ans voire 30 ans.

M. le Maire dit partager l'analyse de F. LEVASSEUR et pense que les taux vont rester assez bas encore un long moment, cependant il préconise la plus grande prudence au cas où des tensions interviendraient sur les dotations de l'état.

Suite de l'intervention de M. GRISAUD :

« J'ai un socle de commentaires un peu généraux, à faire sur votre présentation des orientations budgétaires.

Votre présentation des orientations budgétaires ne dit quand même pas grand-chose du contexte social, économique général notamment le chômage qui n'est pas évoqué : plus d'un million de chômeurs en trois ans, mille par jour dans tout le pays. Combien de familles de Draveil sont touchées?

Les prix montent, la TVA a déjà augmenté et il y a même des envies - apparemment difficiles à passer à l'Assemblée- de remettre encore une couche sur la TVA. Et puis, pour la population ce sont des suppressions d'emplois dans les services publics, je ne reviens pas sur ce que j'ai déjà évoqué à plusieurs reprises à propos des écoles et des hôpitaux.

Par contre, pour les banques, tout va bien. A propos des taux d'intérêt, les différents gouvernements d'Europe ont permis aux banques d'emprunter, de façon quasiment illimitée au mois de décembre à un taux de 1%, des sommes faramineuses puisqu'on en est arrivé à donner aux banques 500 milliards d'euros au taux de 1%. Il est intéressant de voir les taux que vous donnez parce que l'on voit bien que ces banques, après indirectement, ne re-prêtent pas aux collectivités à 1% mais plutôt à 4%, 5% et restons sur Draveil car on pourrait parler des pays qui ont eu des prêts à des taux de 10%, voire 15%. Voilà en gros comment les choses fonctionnent. Alors 1% ? Je ne sais pas combien de draveillois pourraient emprunter à 1% pour acheter leur logement, ou boucler leur fin de mois avec un crédit consommation. C'est plutôt l'inverse quand on n'a pas d'argent, on paie plus cher. Voilà comment le système fonctionne.

L'objectif gouvernemental d'afficher la réduction du déficit public à 4,5 % du PIB en 2012 est un objectif qui ne peut être obtenu qu'à condition d'augmenter les impôts sur les classes populaires et bien sûr, je ne peux pas être d'accord avec cet affichage. La dette de l'Etat pèse sur tout le monde et bien qu'il n'y ait pas grand monde qui en ai vu la couleur, du moins pas la très grande majorité de la population, je pense donc que ce n'est pas à cette immense majorité de la rembourser.

A côté des difficultés croissantes des milieux populaires et face au scandale de l'enrichissement des plus fortunés, on voit aussi dans votre présentation une augmentation de la dotation du centre communal d'action sociale, ce qui est la moindre des choses. Si on compare d'un côté ce qui est perdu par la population de différentes manières et ce qui est redonné, on peut dire que seule une toute petite partie est redonnée. Mais, est-ce que la commune a vraiment les moyens de protéger un véritable service public de qualité ? Dans votre présentation, vous affirmez « la volonté de maintenir les coûts et la qualité des services » ; cette formule cela fait un petit moment que je l'entends à travers pleins de déclarations, à travers toutes les publications de la commune. Ce n'est pas parce qu'une phrase est répétée à longueur de discours que cela en fait une vérité. La vérité est que le service public se dégrade, et il se dégrade également dans la ville. Je ne vois pas comment la Ville, ou alors ce serait une belle surprise, serait en mesure d'empêcher l'accroissement du nombre d'élèves dans les classes ou encore les suppressions de lits ou d'emplois sur Joffre-Dupuytren. Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit la dernière fois.

Quant aux services de la Ville, comme indiqué l'année dernière, le fait marquant concerne la précarité des personnels, quasiment la moitié des emplois sont des emplois précaires. Les effectifs sont insuffisants dans pas mal d'endroits. La preuve en est : les horaires d'ouverture insuffisants que l'on ne peut pas remplacer uniquement par un service téléphonique ou du paiement en ligne. Voilà, je suis très bref sur ces sujets, je rajouterai un mot sur les travaux, là je rejoins ce qui a déjà été dit notamment sur :

- le Centre Social dont la fermeture n'a pas été anticipée et vient de nous être annoncée parce qu'il fallait fermer suite à une commission de sécurité qui a dû passer en urgence,
- le manque de salles municipales en général, la salle Chapuis qui est condamnée
- des décisions de fermeture de salles qui sont autant contestables sur le fond que sur la forme.»

M. le Maire convient qu'il est difficile de faire abstraction du contexte national puisqu'il faut tenir compte des paramètres économiques et financiers proposés.

Malgré tout, il dit que Draveil maintient ses taux qui font parties des plus faibles de l'ensemble du Département.

A propos des effectifs insuffisants en personnel, il cite le nombre d'emplois budgétés qui est de l'ordre de 650 ou 700 employés auxquels s'ajoutent les 250 employés de la Communauté d'Agglomération. L'emploi public sur Draveil est donc très important et le budget en matière de personnel se maintient à un niveau élevé puisqu'il dépasse les 50% admis du budget de fonctionnement.

Sur la précarité, il ajoute que l'Assemblée Nationale et le Sénat viennent de voter un texte, qu'en tant que ministre il avait préparé, pour lutter contre la précarité dans la fonction publique notamment pour les contrats à durée déterminée de plus de 5 ans afin de faciliter la titularisation des agents concernés.

Pour le CCAS, il précise que 30 000€ s'ajoutent au budget soit environ 21% de budget supplémentaire ce qui représente un effort non négligeable.

Concernant le manque de salles, il rappelle que la salle Chapuis a été fermée pour des raisons de sécurité et cite les locations de salles sur la ville telles celle de la paroisse, celles de la Communauté d'Agglomération, celles de la Base de Loisirs dont le montant de location est un peu cher, et évoque la possibilité de signer une convention avec la Base de manière à faire diminuer les montants de location en contrepartie d'une subvention municipale.

Intervention de M. CHEVALIER

« Je suis en train de sortir de ma torpeur après cette logorrhée soporifique de M. le Maire. J'aimerais dire deux choses avant d'intervenir sur le débat d'orientation budgétaire. J'aimerais m'associer, pour une fois, à Mme SOROLLA à propos de la décision qui vous attribue un local même si c'est à titre onéreux. Je pense que, pour éviter un mélange des genres (à la fois vous êtes preneur et à la fois vous êtes bailleur), la moralité de la vie publique aurait mérité que cette décision intervienne comme une délibération transparente.

Deuxièmement, j'aimerais m'associer à ce que Mme JOURNEL a dit. Je partage son constat même si elle n'est pas une spécialiste du débat d'orientation budgétaire.

Pour en venir au débat d'orientation budgétaire, d'entrée de jeu M. le Maire ne comptez pas sur la sensibilité socialiste draveilloise pour accepter ou acquiescer vos orientations budgétaires pour l'année 2012. Ne comptez pas sur moi pour tomber dans le piège grossier qui consisterait à faire payer aux draveillois et draveilloises, l'iniquité des choix gouvernementaux et la brutalité du traitement aux collectivités. Nous, socialistes draveillois n'avons pas cautionné le choix des politiques hasardeuses de votre majorité qui ont conduit à une financiarisation de l'économie et à une déconnexion totale de l'économie réelle et du monde de la finance.

Qui, d'entre vous, m'opposera que cela n'a aucune incidence sur les orientations budgétaires et le budget de la ville de Draveil dont vous êtes avec la majorité présente les principaux ordonnateurs ?

Le gel des dotations de l'enveloppe normée doublée d'une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement ; inutile de vous le dire c'est à la vie quotidienne des draveillois, des usagers, aux services publics locaux que l'on s'en prend. Les nouveaux mécanismes de péréquation qui seront mis en œuvre en 2012, ne corrigeront pas entièrement les déséquilibres. Tout le monde s'accorde à dire qu'ils auront certes un effet positif mais limité en valeur absolue sur les budgets locaux et ils concerneront surtout les départements et les grandes villes.

Pour en revenir aux orientations budgétaires que vous nous proposez d'adopter, nous pensons sérieusement qu'elles ne forment pas l'ossature d'un véritable bouclier social dont la mise en place serait souhaitable pour les draveillois les plus fragiles. Bien au contraire, ces orientations sont au service d'un niveau minimum de l'intervention publique et de l'idéologie d'une droite ringarde et rétrograde peu soucieuse des conditions d'existence des plus modestes. Pour ce faire, est-elle un véritable exercice d'équilibriste ? Ces orientations reposent, pour tenir le cap d'une navigation à vue, uniquement sur la vente conséquente d'éléments corporels du patrimoine communal associée à une maîtrise inefficace de la pression fiscale. Peu importe le potentiel fiscal et financier de la commune et de l'indice de prix des dépenses communales - dont nous n'avons pas la communication - reflétant le prix du panier des biens et services constituant la

dépense communale. Sachant que son évolution permet d'évaluer la hausse des prix supportée par la commune, indépendamment des choix effectués aux termes du niveau des dépenses, il est fort à parier que le choix inique d'une hausse de la TVA à 7% pèsera un peu plus sur le panier et fera connaître à notre commune, une inflation plus vive que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale. Certes, des investissements prioritaires sont actés mais comment ferez-vous pour les financer alors que l'offre bancaire est en nette diminution. Des investissements sont programmés essentiellement sur le secteur scolaire et périscolaire, et les équipements sportifs. Une orientation sécuritaire d'investissement de 10 caméras de surveillance supplémentaires est prévue. Elle ne devra pas être, à mon sens, concomitante à une réduction des effectifs de police. L'emplacement de ces dites caméras devra se faire dans des lieux dits « criminogènes » et non pas dans des lieux choisis pour des fins purement électoralistes. De même, permettez-moi d'avoir un doute légitime, qui ne demande qu'à être levé sur le choix des rues opéré pour la rénovation des trottoirs. Ces choix de rues - nous l'espérons- répondent-ils à des urgences légitimes liés à l'intérêt général ou à une programmation purement réfléchie, à des fins aussi purement électoralistes.

Cependant, dans ces orientations, rien ne laisse entrevoir des actions pour la rénovation thermique des bâtiments communaux, pour le transport des enfants des quartiers en bout de ville pour des activités ludiques hors temps scolaire, pour un accès à une permanence aux soins par des actions de proximité en direction des publics fragiles ou socialement défavorisés par exemple la création d'une maison médicale de garde ou d'un centre de santé - je sais que Jean-Pascal y est très attaché - qui peuvent bénéficier des crédits du fonds d'aide à la qualité des soins de ville. Aucune action n'est actée pour le développement économique nous permettant de sortir de l'économie résidentielle, comme par exemple l'aide à l'immobilier d'entreprises, des incitations fiscales, des garanties d'emprunt qui pourraient être données. Rien pour favoriser l'apprentissage des jeunes draveillois et draveilloises en lien avec le CFA. Pas d'action programmée en faveur des quartiers défavorisés de notre commune si ce n'est la diminution de la contribution municipale programmée pour 2012 au financement des actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

M. le Maire, permettez-moi de vous dire que la gestion sociale d'une commune ne se résume pas uniquement à l'abondement magnanime du budget du CCAS mais par la mise en place de réelles politiques et actions sociales visibles pour ceux qui n'osent pas franchir par dignité la porte du Centre Communal d'Action Sociale.

Vous comprendrez qu'après toutes ces remarques et au vue des orientations budgétaires programmées nous ne pouvons pas partager ces choix car trop timides et pas assez volontaristes dans l'approche sociale digne de ce nom qu'une commune comme Draveil devrait avoir et approfondir en ces temps de crise. Vous comprendrez que nous sommes sans déraisonner pour un redéploiement de la dépense nette communale envers les publics prioritaires et non compression du poste des dépenses sociales.

Pour en finir et pour répondre à votre façon subliminale de considérer nos partenaires financiers qui sont le Département et la Région, je tenais à vous dire que la non-compensation financière à l'euro prêt, qui devait être actée par le gouvernement dont vous êtes un des « missi dominici », des compétences transférées s'élèvent aujourd'hui à 300 millions d'euros ce qui -ne vous en déplaise- est bien une dette que le Département cumule depuis 2004, et que malgré cela le Département, dans sa saine gestion, fait face au désengagement de l'Etat par l'orientation de ses politiques publiques, militantes et volontaristes. Deuxio, jeudi 9 février, le Président du Conseil Général a convié les maires ou leurs représentants afin d'évoquer le nouveau fonctionnement des contrats d'aides aux communes, la sensibilité socialiste que je représente, espère que la mairie ou ses représentants n'ont pas brillé par leur absence ou pratiqué la politique de la chaise vide. Effectivement, le Président du Conseil Général a décidé de privilégier les communes vertueuses. En clair, celles qui :

- mènent des actions auprès des publics prioritaires du Conseil Général,
- respectent la loi sur les aires d'accueil des gens du voyage,
- ont leur 20% de logements sociaux
- emploient des personnels handicapés dans leurs services publics.

A ce titre, je serais tenté de vous dire que vous n'avez rien à craindre, il faut juste recadrer et réorienter l'action de la majorité municipale pour juste rentrer dans les clous ou la voie du Conseil Général. Je vous en remercie.»

M. le Maire dit avoir apprécié l'intervention au cours de laquelle M. CHEVALIER a trouvé le moyen d'être drôle du début jusqu'à la fin, exercice d'autant plus difficile qu'il s'agissait de lire un papier qui manifestement a été écrit par quelqu'un d'autre. Il lui dit qu'il a réussi à retenir son attention et à conforter son image d'homme fort sympathique, auquel il ne confierait pas les clés de la mairie mais sympathique quand même. Il lui dit ensuite que les adjoints sont prêts à le recevoir pour lui communiquer les informations qui lui ont échappées. Ainsi, il précise que tous les quartiers de Draveil située en ZUS ont fait ou vont faire l'objet d'une opération de rénovation. Il rappelle également qu'il n'y a pas lieu de stigmatiser Draveil sur le dossier des gens du voyage puisqu'il s'agit d'une compétence communautaire. Quoiqu'il en soit M. DESAULLE et M. BARRANCO se tiennent à sa disposition, tout comme Mme DE YOUNGMEISTER qui se propose de lui expliquer ce qui se fait au niveau des maisons de l'emploi en particulier pour les jeunes, les résultats obtenus sur Draveil en la matière ont été jugés impressionnants.

En matière d'urbanisme, il dit que Mme BOUBY et M. ARFI se tiennent à sa disposition pour évoquer avec lui les sujets qui le préoccupent et pour ce qui est des sujets d'ordre financier il dit ne pas avoir compris ses demandes. Il dit : « souhaitez-vous que l'on fasse plus de crédit donc plus d'augmentation d'impôts pour les financer, ou moins de services publics ? » Mais, il dit avoir l'assurance que les draveillois ont un taux de fiscalité qui leur convient avec des services publics qui fonctionnent.

Il termine en évoquant la délibération relative à la délégation de compétences au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui en son article 4 précise que le Maire peut décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée qui n'excède pas 12 ans ce qui veut dire qu'aujourd'hui il peut directement exercer cette compétence par voie de décision.

Intervention de M. BONSIGNORE :

« Tout d'abord deux remarques : c'est la seule ville que je connaisse où lors du débat d'orientation budgétaire il n'y a personne de la majorité autre que le Maire (ou Maire adjoint aux finances) qui intervienne. C'est la seule ville où il n'y a pas de composante de la majorité qui s'exprime alors que, d'après les listes électorales, il y a différentes sensibilités à l'intérieur de cette majorité, qui pourraient faire état de remarques ou de compléments de communication par rapport à ce qui est présenté. Je trouve cela amusant : c'est l'opposition qui anime le débat.

Deuxièmement, outre le fait que j'approuve un bon nombre de remarques de fond faites par mon collègue et ami, Serge CHEVALIER (parce qu'il pose des questions politiques et notamment sur la question du Département et de la Région) je dirai – avec une pointe d'humour – qu'il y a autre chose de bon dans ce qu'il a proposé, puisque vous lui avez proposé en retour de mobiliser toute votre équipe pour le recevoir, donc s'il arrive à vous mobiliser jusqu'au 10 juin (date du premier tour des élections législatives) au lieu de faire votre campagne, ce serait peut-être une bonne chose. Merci beaucoup Serge ; mais passons maintenant au débat d'orientation budgétaire.

Sur la situation financière de la commune, concernant la section de fonctionnement, au sujet des recettes : vous avez parlé de la participation de l'Etat qui était maintenu et qui a permis d'avoir un certain montant de recettes ; mais ceci n'est pas vrai. D'après votre document, les recettes sont dues à la réalisation de ventes immobilières, donc ma question : pourquoi ce patrimoine est-il resté municipal jusqu'à présent et à quoi a-t-il servi avant que l'on ne décide de le vendre ? Vous parlez aussi des droits de mutation, une autre recette due aux transactions de ventes sur la ville : je vous invite à un peu de prudence sur ces prévisions budgétaires puisque votre président a annoncé qu'il allait réformer les droits de mutation et qu'ils seraient sans doute en baisse pour 2012 - sauf s'il n'est plus président dans quelques semaines !

Sur les dépenses de personnel, je suis assez surpris du constat que vous faites. Bien que participant à la commission du personnel, je n'ai pas eu tous les éléments. Vous parlez par exemple d'une hausse de 2,65 % par rapport aux résultats 2010 ; or, si l'on tient compte du GVT, de la hausse du SMIC et des recrutements, on dépasse ce pourcentage. Cela veut donc dire qu'il y a quand même de la précarité dans la masse salariale. Au niveau des contrats de vacations et du nombre d'heures allouées mois par mois, je suis persuadé qu'il y a des fluctuations qui font qu'effectivement, on arrive à maintenir à 2,65 % ; car sinon nous serions à 3 ou 4%.

Sur la recherche active de financement, la commune n'a contracté aucun emprunt supplémentaire cette année. La dette en capital est de 17 millions d'euros en 2011 sur un budget de 48 millions d'euros, ce qui veut dire que l'on est à plus de 35%. Donc la dette dans le capital occupe une part importante de la masse financière de l'actif de la commune. Vous citez des ratios comme 576 euros par habitants contre 1057 euros moyenne pour les communes de la même strate mais le ratio en tant que tel n'a aucun sens car il n'est pas modulé par le budget global. Il y a un autre calcul qui existe, qui est de moduler le ratio par le budget global, ce qui permet d'avoir un ratio d'une autre valeur. Effectivement si vous avez une dette qui est faible, liée à un budget qui n'est pas très important parce que c'est le budget de la ville de Draveil, vous pouvez toujours afficher un ratio faible ; mais il y a des villes qui ont des budgets plus importants. Donc je pense qu'il faudrait l'autre chiffre qui est le ratio ramené au budget et là on verrait que vous n'êtes pas plus bas que les autres.

Sur les orientations municipales, exercice 2012, vous affichez, en section de fonctionnement, une volonté affirmée de maîtriser les coûts tout en maintenant la qualité des services offerts aux draveillois : comment est-ce possible ? Au regard de ce que j'ai dit sur les 2,65 % du budget du personnel, déjà ce n'est pas possible ; et comment peut-on maintenir cet équilibre coût/qualité alors que le coût de la vie augmente, que le coût des matières premières augmente. On ne pourra pas, et vous affirmez des choses qui pour moi ne sont pas vraies, maintenir la qualité des services offerts aux draveillois.

30 000 euros de plus pour le CCAS, c'est une bonne décision ; mais j'aimerais juste savoir sur quoi c'est pris, puisque dans le passé vous aviez dit que cela avait été financé avec l'augmentation des tarifs de cantine. Si c'est le cas, ce n'est pas ce que l'on attend.

Dans la section de fonctionnement, pas un mot sur l'attribution de compensation de l'agglomération alors que la recette fiscale de la Communauté d'Agglomération augmente de 3,8% en 2012, donc : est-ce que l'agglomération maintient son attribution de compensation ? Si c'est le cas, très bien, mais je pense qu'au regard de tous vos calculs, elle sera plutôt en baisse. Il y a de toutes les façons une baisse de la recette, non plus de la taxe professionnelle puisqu'elle a été supprimée, mais une baisse de la recette fonction de l'indexation qui est faite sur la contribution économique territoriale de l'Etat (CET qui a remplacé la TP). Elle était maintenue en 2011, mais en 2012 on sait très bien que tendanciellement elle va baisser. Je pense donc que l'attribution de compensation sera en baisse.

Cela nous invitera - et je vous le suggère et je le sollicite de votre part, M. le Maire- à ce que, lors du prochain débat budgétaire, nous ayons un peu plus de précisions sur les compensations d'attribution de l'agglomération.

Sur les concours de l'Etat, compte tenu de la stabilité, ce qui est affirmé n'est pas vrai. J'ai la presse sous les yeux (le parisien, les échos) : un gel des dotations a été annoncé et une annonce de 200 000 euros (c'est Mme Péresse qui le déclare) sur lesquelles les collectivités devront faire un effort ; donc on a une diminution de ce que j'appelle le pouvoir d'achat des communes. Vous avez d'ailleurs raison, et vous l'avez dit tout à l'heure dans une de vos réponses, de mesurer votre optimisme.

Sur les autres recettes, elles seront, dites-vous, reconduites dans la continuité des bons résultats constatés en 2011 en tenant compte de l'augmentation de fréquentation des structures : et bien je vous trouve bien optimiste. Les habitants voient aujourd'hui leur pouvoir d'achat se réduire de

mois en mois. Je ne sais pas comment vous pouvez prédire que l'augmentation de la fréquentation des structures va nous amener de la recette.

Sur l'investissement, vous proposez une continuité avec la mise en place de 10 caméras de surveillance supplémentaire financées partiellement par une subvention de l'Etat. Je vous propose de renoncer à cette orientation : ce qui est déjà installé est suffisant et je ne suis pas sur qu'aujourd'hui la priorité, compte tenu du contexte économique, financier et social, soit des caméras de surveillance. Il faut faire des choix et je propose de ne pas faire ce choix-là. Vous demandez des propositions, je vous en fais une.

Il faut qu'en même temps que sur l'emprunt, compte tenu des malheurs de la banque « dexia », il manque 12 milliard d'euros en 2012 qui ne seront pas attribués aux communes ; et donc, par rapport à la prévision d'emprunt de la ville, il faudra tenir compte du fait que l'on ne pourra pas emprunter. Et d'ailleurs vous déclarez bien que, pour financer l'ensemble de ces opérations, les principales recettes proviennent de cessions immobilières ou de ressources fiscales, donc pas de l'emprunt.

Vous parlez enfin du faible montant des subventions attendues de la Région et du Département. M. CHEVALIER vous a répondu, je vous suis gré de ne pas vous être inscrit dans la déclaration du maire de la ville d'un côté, M. POINSOT, qui a fustigé l'initiative du Conseil Général de décentraliser les vœux dans les collèges. Je pense que c'était une bonne chose qui permettait d'avoir plus de contact avec les gens.

Sur l'endettement, vous dites que l'équilibre budgétaire sera assuré par l'inscription d'un emprunt tout à fait compatible avec nos finances : emprunt de combien, auprès de qui ?

Pour conclure, j'aimerais vous dire que l'endettement n'est pas un problème en soi. L'endettement représente un investissement pour l'avenir, mais en ce qui concerne notre ville, on est en droit de se poser la question : quel avenir vous proposez pour Draveil ? Est-ce une Ville morte, comme a questionné Mme JOURNEL ? Est-ce qu'elle ne devrait pas être plutôt une ville jeune et dans ce cas là, on ne retrouve pas dans vos orientations budgétaires les moyens que vous comptez mettre pour une ville jeune. Est-ce que cela serait une ville de participation ? On ne voit rien dans votre débat d'orientation budgétaire sur ce que vous comptez faire en termes de participation. Est-ce que cela serait une ville de co-construction de projets ? On ne retrouve rien là-dessus. Est-ce que cela serait une ville de démocratie participative et de citoyenneté ? Rien non plus là-dessus.

Je regrette que ces éléments là, qui sont des éléments importants qui ne sont pas que des chiffres et des données techniques, ne figurent sur votre débat d'orientation budgétaire mais il est vrai que si nous avions les mêmes orientations, nous ne serions pas l'un et l'autre d'un côté différent de cette table. Je vous remercie de votre attention.»

M. le Maire fait remarquer que lorsque l'on ne sait pas quoi dire sur un budget, qui s'annonce comme un bon budget, on va farfouiller dans le détail pour se donner des bonnes raisons de ne pas le voter. Alors qu'il lui est reproché le fait que des questions restent pendantes à l'issue de sa présentation, il se dit, lui, incapable, après cette intervention, de savoir ce que M. CHEVALIER ferait à sa place, incapable de savoir s'il augmenterait les dépenses et donc s'il augmenterait les impôts, incapable de savoir quelles ressources seraient mobilisées, incapable de savoir quels investissements il réaliserait, et totalement incapable de savoir les réponses qu'il apporterait lui-même aux questions posées.....

Il précise que l'on n'étudie pas la situation financière d'une commune à partir de documents lus dans la presse, mais sur la base du compte administratif ou du budget proposés.

Il dit que l'on peut observer, sur les deux premiers mois de l'année, une montée en puissance des droits de mutation ce qui prouve que le marché immobilier draveillois fonctionne bien puisque des transactions s'effectuent alors que la population reste stable. Puis, il prend l'exemple du Conseil Général, qui versait des dotations de 5 millions d'euros sur 3 ans, et qui maintenant

verse des dotations de 3 millions d'euros sur 5 ans. En ce qui concerne les dotations de l'Etat, il dit que l'on observe encore une progression mais si la courbe s'inversait, il faudrait en tenir compte.

Pour les cessions, il évoque celles réalisées en 2011 : la maison de la rue du Bout des Creuses, la cession du Centre Hippique des Bergeries à une personne qui a récupéré la structure et continué l'activité. Pour 2012, il dit ne rien gager mais essayer d'apprécier les besoins des services.

Sur les dépenses de personnel, il reprend le chiffre évoqué de 2,65% et dit que c'est plus complexe que cela, car n'est pas impacté le remplacement des retraités par des personnes plus jeunes ce qui suppose des rémunérations moins élevées.

Il dit avoir particulièrement apprécié le passage de l'intervention sur l'endettement, car si le taux d'endettement par habitant était le double de celui de la strate, il est convaincu qu'on ne manquerait pas de lui faire remarquer ; mais il se trouve que c'est la moitié de la strate pas de chance sauf pour les draveillois. Il souligne que la proposition consistant à apprécier l'endettement rapporté au budget estimé à 40% ne change rien, le rapport de 1 sur 2 reste le même qu'il s'agisse de l'endettement par habitant ou de l'endettement rapporté au budget. A la question : « les recettes où vous allez les trouver », il répond grâce à la capacité d'emprunt dégagée.

Il dit sa surprise face à l'argument de la fréquentation des structures car au contraire une augmentation des recettes a été enregistrée l'an passé sur l'ensemble des structures de la commune quelque soit le secteur : sport, scolaire, péri-scolaire, structures politique de la ville...Il ajoute que le service public n'est pas en diminution sur la commune, il en veut pour preuve les cinq ouvertures de classes sur Draveil

Il dit que l'installation de caméras de vidéo-protection sur l'ensemble des quartiers de Draveil, a été décidée pour répondre aux habitants qui demandent de sécuriser leurs quartiers, il cite l'exemple du quartier de Champrosay qui a connu l'an passé tout une série de cambriolages. Aujourd'hui, toutes les statistiques et études montrent une diminution significative de la délinquance dans les communes dans lesquelles des caméras ont été installées.

A propos de la Communauté d'Agglomération et de l'attribution de compensation, il dit veiller à ce que les paramètres pris en compte pour son calcul soient équivalents pour les trois communes. Puis, il propose que dans le cadre du débat budgétaire, un petit aperçu du débat budgétaire communautaire soit évoqué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE des orientations du budget primitif 2012 présentées par Monsieur le Maire.

DELIBERATION N° 12 02 004 : CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE ET LA CASVS RELATIVE A LA PARTICIPATION A LA DEPENSE LIEE AUX TRAVAUX SALLE ALBORGHETTI ET PISCINE CANETONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 34 voix POUR

1 Abstention : Mme SOROLLA

SOLLICITE de la Communauté d'Agglomération « Sénart Val de Seine » le remboursement des factures

APPROUVE les termes de la convention financière relative à la prise en charge de 50% TTC de la dépense liée à ces travaux par la Communauté d' Agglomération « Sénart Val de Seine » au profit de la commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière avec la Communauté d'Agglomération « Sénart val de Seine » et tout avenant s'y afférent,

DELIBERATION N° 12 02 005 : CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION PAROISSIALE POUR LA PRISE EN CHARGE DES FLUIDES : EGLISE SAINT REMY

M. GRUBER dit qu'il votera contre ces deux conventions, dans la mesure où aucun chiffre n'est donné. Pour lui, cette convention n'a pas lieu d'être dans la mesure où la dépense est une dépense de fonctionnement, elle doit être supportée par ceux qui utilisent le bâtiment.

M. Le Maire fait remarquer que l'église est aussi un lieu de rencontre pour les draveillois et que la convention précise que la paroisse de Draveil reprend tous les contrats à son nom : l'eau, l'électricité... en revanche la ville propose de participer à la dépense d'électricité nécessaire pour la conservation du bâtiment et la sécurité publique qui restent deux prérogatives municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 29 voix POUR

4 Abstentions : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA

2 Contre : M. GRUBER, M. GRISAUD

APPROUVE les termes de la convention à passer avec la Paroisse de Draveil relative à la prise en charge des fluides pour l'église Saint Rémy.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à venir et tout autre acte consécutif à l'exécution de cette convention.

DELIBERATION N° 12 02 006 : CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION PAROISSIALE POUR LA PRISE EN CHARGE DES FLUIDES : CHAPELLE SAINT-HELENE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 29 voix POUR

4 Abstentions : M. CHEVALIER, Mme JOURNEL, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA

2 Contre : M. GRUBER, M. GRISAUD

APPROUVE les termes de la convention à passer avec la Paroisse de Draveil relative à la prise en charge des fluides pour la chapelle Sainte Hélène.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à venir et tout autre acte consécutif à l'exécution de cette convention.

DELIBERATION N° 12 02 007 : CUCS : PROGRAMMATION MUNICIPALE ET ASSOCIATIVE 2012

Mme SOROLLA demande quand a eu lieu la commission ayant examiné ce dossier.

M. GIOVANNACCI lui répond avoir organisé trois commissions auxquelles elle n'est pas venue.

Mme SOROLLA dit n'avoir reçu aucune convocation, ni sur sa boîte mail, ni dans son casier et regrette cet état de fait.

M. GIOVANNACCI dit ne pas faire d'ostracisme.

Mme SOROLLA demande que soit vérifié le fichier des envois. Elle dit être toujours présente tant en commission qu'au conseil municipal et trouve dommage de ne pas avoir été convoquée. Elle précise aussi approuver le dossier présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale présentée par la commune et les associations de Draveil pour l'année 2012, **SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles auprès de l'État, du Conseil Général de l'Essonne, de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Régional d'Île-de-France pour concourir au financement de ces actions, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette programmation.

DELIBERATION N° 12 02 008 : ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS – ACTIONS DE CONVIVIALITE 2012

Mme JOURNEL demande si le dossier concerne uniquement les Mazières.

M. GIOVANNACCI répond par l'affirmative en précisant que le quartier des Bergeries concerne la Communauté d'Agglomération. Dans le cadre de la politique ville, il rappelle que la Ville gère les Mazières et Brossolette-Danton mais que la CASVS est en charge des Bergeries.

M. GRUBER s'insurge contre le fait que pour les Mazières, le conseil municipal décide alors que pour les Bergeries, c'est par délégation que cela se décide. Il aimerait aussi savoir ce qui se passe sur les Bergeries sans avoir à le demander à la Communauté d'Agglomération.

M. le Maire lui propose d'assister au conseil communautaire.

M. GRUBER trouve la réponse insuffisante d'autant plus que l'opposition n'y est pas représentée.

M. GIOVANNACCI reprend la parole pour indiquer que le quartier des Bergeries a aussi une fête annuelle qui a lieu en général en septembre suivant les agendas des maires puisque les Bergeries dépendent de Vigneux et de Draveil.

M. le Maire fait remarquer que le Maire de Vigneux n'y vient jamais et propose que la date de la fête des Bergeries soit communiquée au conseil municipal quand la ville en aura connaissance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la programmation « Animation sociale des quartiers-Actions de convivialité » présentée par la commune de Draveil pour l'année 2012, **SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles du Conseil Régional d'Île-de-France pour concourir au financement de ces actions, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette programmation.

DELIBERATION N° 12 02 009 : MARCHE DES CREATEURS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'organisation et le règlement intérieur du Marché des Créateurs, **FIXE** le tarif forfaitaire au titre de la redevance d'occupation du domaine public communal à 30 €. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les conventions, leurs avenants pour le présent Marché des Créateurs et suivants.

DELIBERATION N° 12 02 010 : SALON DES VINS ET DES PRODUITS DU TERROIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur du Salon des vins et produits du terroir, **DECIDE** de reconduire le tarif forfaitaire pour les deux jours de 100 €, pour un emplacement équipé d'une table, deux chaises et grilles, ainsi que le droit d'entrée pour le public à 1 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les conventions et leurs avenants et annexes pour le présent salon du vin et les salons à venir.

DELIBERATION N°12 02 011 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE

M. GRISAUD dit avoir étudié ce dossier en commission scolaire, au travers de cas précis et qu'il est pour, avec toutefois une remarque sur le montant de 580 euros qui n'est pas un montant fixé réglementairement mais qui varie en fonction des communes. Il pense qu'il sera un jour nécessaire d'harmoniser ce dispositif. En considérant cette délibération sur le fond, il souhaite faire remarquer que s'il s'agit d'apporter une aide à la scolarisation des enfants dans une école privée sous certaines conditions comme celle de l'handicap par exemple quand le service public est défaillant, il estime normal d'aider les familles. Mais en faire une règle générale, cela l'ennuie.

Mme DE RUIDIAZ dit que la délibération est d'ordre général mais que cela ne concerne que des enfants présentant un handicap ou des problèmes spécifiques de santé et qui ne peuvent être accueillis dans les écoles municipales faute d'avoir des établissements adaptés. A l'inverse la Ville accueille dans ses CLIS, les enfants qui ne peuvent pas être accueillis dans leur ville de résidence.

M. GRISAUD demande si chaque cas restera discuté en commission scolaire.

Mme DE RUIDIAZ répond par l'affirmative

M. GRUBER demande que ne soit conservée que la notion d'établissement public et que soient retirées les contraintes 1 et 2.

Mme DE RUIDIAZ exprime la difficulté de retirer la seconde contrainte car cela concerne le regroupement de fratrie.

Mme JOURNEL propose alors que les contraintes 1 et 2 soient liées.

Mme DE RUIDIAZ rappelle que chaque cas est étudié en commission scolaire.

M. GRISAUD dit qu'il votera Pour en soulignant qu'il n'est pas question d'accepter le financement indirect d'une école privée si ce n'est pas pour un motif justifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 33 voix POUR

2 Abstentions : M. GRUBER, Mme JOURNEL

DECIDE de verser une participation financière d'un montant maximum de 580 euros par enfant par an aux communes accueillant des enfants draveillois, **DECIDE** de demander, aux communes de résidence des enfants hors-communes fréquentant la classe de CLIS, une participation financière aux frais de fonctionnement s'élevant à 580 euros par enfant par an.

DELIBERATION N°12 02 012 : REMBOURSEMENTS DE TITRE DE RECETTES : GARDERIE PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de rembourser la somme de soixante dix-huit euros (78,00€) à la mère d'une enfant fréquentant l'accueil périscolaire.

DELIBERATION N°12 02 013 : REMBOURSEMENTS DE TITRE DE RECETTES : PLACE DE THEATRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le remboursement des places pour un montant total de 1 801 (mille huit cent un) euros à 42 personnes.

DELIBERATION N°12 02 014 : REMBOURSEMENTS DE TITRE DE RECETTES : TRANSPORT COLLEGE DELACROIX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de rembourser la somme de quatre vingt sept euros aux parents d'un élève ayant trouvé un autre moyen de transport que le car de transport scolaire pour se rendre au collège Delacroix.

DELIBERATION N° 12 02 015 : CONVENTION FINANCIERE ENTRE LES ORGANISMES EXTERIEURS ET LA VILLE CONCERNANT LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE RESTAURATION DU PERSONNEL DE CES ORGANISMES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 34 voix POUR

1 Abstention : M. GRISAUD

FIXE le tarif pour l'accès au restaurant municipal pour les personnes extérieures à la ville à 8,38€ sous réserve de la passation d'une convention, **DIT** que Monsieur le Maire sera autorisé à signer toute convention avec les personnes extérieures pour leur permettre l'accès au restaurant municipal

QUESTIONS DIVERSES :

Questions de M. BONSIGNORE

- Voeu contre l'instauration d'une TVA sociale

« Cette proposition n'a plus lieu d'être puisque la commission des finances de l'Assemblée Nationale a rejeté aujourd'hui même cette demande avec une absence sensiblement importante des députés UMP. »

M. le Maire dit qu'il n'aurait pas répondu car c'est une question extra-municipale.

- Arrêté Anti-expulsion locative

« Vu les articles 2212-1 et suivants portant pouvoirs de police du Maire.

Considérant que l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dispose que « *toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement...* »

Considérant que par application de ce texte, le Pacte de 1966 des Nations Unies sur les Droits Economiques Sociaux et Culturels dispose à son tour que « *Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à u niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants...* »

Que par la ratification de ce texte l'Etat Français a d'autant plus contracté l'obligation d'en assurer la mise en œuvre que l'article dudit Pacte précise que « *chacun des Etats parties au présent Pacte s'engage à agir....;* »

Que l'article 27 dudit pacte dispose qu'il entrera en vigueur trois mois après le dépôt du 35^e instrument de ratification;

Que les obligations contractées aux termes du pacte sont donc entrées en vigueur et doivent recevoir application.

Que d'ailleurs la Cour de Cassation, par un arrêt du 16 décembre 2008, s'est expressément référée à l'article 7 du Pacte pour déclarer nulle une clause contractuelle que rien n'interdit en droit interne.

Qu'il résulte de ce qui précède que l'Etat est dans l'obligation de faire qu'aucune personne ou sa famille ne soit privé de logement faute d'avoir les moyens d'un niveau de vie suffisant.

Que d'ailleurs, ce droit au logement étant affirmé avec force dans le préambule de la Constitution de 1946 repris par celle de 1958, et par de nombreuses lois subséquentes, et que diverses dispositions législatives et réglementaires, telles que les lois du 13 décembre 2000, du 18 janvier 2005, du 5 mars 2007 et du 8 mars 2009, ont pour objet d'y pourvoir, mais qu'elles ne le font que dans des conditions qui ne sont pas de nature à l'assurer pleinement, et qu'au surplus elles ne sont pas systématiquement appliquées.

Qu'il en résulte que dans les faits, il demeure de trop nombreux cas où des familles sont l'objet de mesures d'expulsion faute d'avoir les moyens de payer leur loyer sans pour autant qu'ait été préalablement assuré leur relogement dans les conditions auxquelles leur permettrait un niveau de vie suffisant, alors qu'aux termes de l'article 11 du Pacte susvisé l'obligation incomberait à l'Etat d'y pourvoir.

Qu'enfin le fait que des êtres humains et leur famille soit jetée à la rue constitue un traitement inhumain et dégradant interdit par les articles 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et 3 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, et un trouble manifeste à l'ordre public

Que dans le même sens la Convention Internationale du 26 janvier 1990 sur les droits de l'Enfant implique que des enfants ne puissent pas être jetés à la rue ou séparés de leur famille faute par celle-ci d'avoir les moyens suffisants pour les loger.

Qu'il relève donc des pouvoirs de police du Maire de le pallier, en veillant à ce qu'aucune famille de la circonscription de sa compétence ne soit privée de logement faute d'un niveau de vie suffisant.

Qu'il n'y a aucun manquement à la séparation des pouvoirs ni aucune atteinte à l'autorité des décisions judiciaires dans le fait non pas de s'opposer à leur exécution mais de veiller à ce qu'elles ne soient pas exécutées dans des conditions qui les laisseraient à la rue.

Qu'il n'y a non plus aucun empiètement sur les prérogatives du Préfet au motif que la loi donne compétence à celui-ci pour accorder ou refuser le concours de la force publique. Dans la mesure où cette prérogative découle de ce que le Préfet est l'autorité qui dispose de cette force publique, mais n'exclut nullement que toutes autres diligences de quiconque en a la possibilité puisse œuvrer à ce que la question n'ait pas à se poser.

EN CONSEQUENCE

Article 1er : Il ne pourra être procédé sur le territoire de la commune de Draveil à aucune expulsion motivée par l'impécuniosité des personnes concernées tant qu'il n'aura pas été justifié au Maire ou à son représentants de ce que toutes les procédures légales et réglementaires ont été menées à bonne fin pour que cette expulsion n'ait pas lieu sans relogement dans des conditions confirmes aux besoins et possibilités des personnes concernées.»

M. le Maire dit qu'un arrêté ne peut s'opposer à une décision de justice et que sur ce dossier il ne peut y avoir une règle générale. Les personnes concernées peuvent être des personnes de toute bonne foi, en situation difficile et généralement on peut les aider, de ce point de vue, les services du logement sont assez performants. Mais il y en a d'autres de mauvaise foi, auxquelles on a tendu la main à diverses reprises, sans résultat. Puis, il rappelle que le nombre d'expulsions est extrêmement limité sur Draveil. Il y en a eu dix en 2010, 11 en 2011 dont trois personnes qui ont été relogées immédiatement.

Question de M. CHEVALIER

- Problème de communication avec le Logement Francilien pour la résidence Danton

« Connaissant la situation que rencontraient les locataires de la Résidence Danton après vous avoir interpellés au moment des fêtes de fin d'année.

Le Logement Francilien dans le cadre de la résidentialisation de la cité a décidé de gérer l'espace urbain de façon restrictive à l'intérieur de celle-ci en attribuant un parking par famille moyennant 7.50 euros et de gérer les entrées et sorties par l'installation de barrières mais en attribuant un seul badge par famille.

Ces différentes mesures ont suscité des inquiétudes aux résidents à mobilité réduite dépendants de nombreux services sociaux dont la prise en charge pouvait se faire au pied de leurs habitations mais aussi aux résidents désirant recevoir leurs proches. Le nombre de places allouées sur le parking visiteur étant trop restreint, celui-ci étant toujours plein.

Inutile de vous dire aussi, qu'un éventuel report de stationnement sur les rues communales extérieures ou parking du centre commercial dont le stationnement est réglementé pourrait se produire.

Ayant moi-même voulu rentrer en contact dans une dynamique constructive avec une des responsables du secteur du Logement Francilien, celle-ci n'a pas daigné me répondre malgré lui avoir laissé mes coordonnées. Ce que je déplore.

Mr le Maire partenaire privilégié dans les relations avec les bailleurs sociaux de notre commune, pouvez vous me faire part des avancées sur ce dossier. »

M. le Maire dit avoir reçu les responsables du Logement Francilien et être à même d'apporter les précisions nécessaires.

Dans le cadre de l'opération de résidentialisation de l'ensemble de la résidence, il expose les difficultés rencontrées par les locataires :

- le premier problème concerne l'attribution de places. Les places de stationnement sont attribuées par appartement et certains locataires aimeraient une espèce « d'interchangeabilité ». En accord avec le Logement Francilien, il a été convenu de maintenir la règle établie.
- Sur le deuxième point, il a proposé plus de souplesse. Une opération de résidentialisation suppose une fermeture du site. Or, certains locataires ayant besoin de se faire soigner à différents moments de la journée sont inquiets, il a donc demandé au Logement Francilien de mettre en place un dispositif plus souple pour laisser un accès aux personnels soignants.

Questions de Mme SOROLLA

- ZAC – Centre Ville
- Eglise Saint Rémy
- Statues des personnages célèbres de Draveil

« M. le Maire puisque je n'ai pas pu poser mes questions lors du dernier conseil municipal, je vais les reprendre. »

M. le Maire dit : « Je vous interromps tout de suite, s'il s'agit des questions sur la ZAC – Centre

Ville, ou sur l'Eglise Saint-Rémy, je vous renvoie à ce qui a été dit en réunion publique le 9 décembre dernier où j'ai répondu à toutes les questions posées. Pour les statues des personnages de Draveil, vous trouverez les éléments de réponse à la communauté d'agglomération.»

Mme SOROLLA fait remarquer que certains points sont restés sans réponse.

M. le Maire dit que toutes les informations ont été données en décembre.

Mme SOROLLA considère cette réponse comme un refus et dit qu'elle ira à la CASVS.

M. le Maire adresse ses remerciements à l'assemblée et lève la séance.

La séance du conseil est levée à 22 H 50

Georges TRON
Maire de Draveil

*Les délibérations et comptes-rendus sont consultables en Mairie, au
Secrétariat Général, aux heures d'ouverture des bureaux.*